

CIRCONSCRIPTION DE WISSEMBOURG

PROJET RASED 2019-2022 – Outils d'information à l'intention des enseignants

Le projet du RASED de la circonscription de Wissembourg 2019-2022 s'inscrit dans la continuité du précédent projet 2015-2018. Il participe pleinement à la priorité nationale de l'école inclusive. Il a pour ambition de renforcer le rôle de personnes ressources des membres du RASED et le lien avec les équipes enseignantes pour favoriser la réussite scolaire de tous les élèves.

Il a été conçu comme outil d'informations à l'intention des enseignants et a pour objectif de fixer les modalités et priorités d'intervention du réseau d'aide.

I. PRESENTATION

1. Configuration de la circonscription

La spécificité de la circonscription de Wissembourg fait que le RASED intervient exclusivement dans un secteur rural, étendu et dispersé. En effet, 60 écoles sur quatre secteurs de collège, 265 enseignants, et environ 4600 élèves sont concernés.

La circonscription de Wissembourg compte un seul RASED qui intervient sur l'ensemble des secteurs de collèges qui la définissent. Toutefois, chaque membre du Réseau circonscrit son action en priorité sur des secteurs définis. Ces secteurs ne sont pas figés, et chaque membre du réseau est susceptible d'intervenir sur l'ensemble des écoles de la circonscription si le besoin s'en fait sentir. Les réunions mensuelles organisées par l'IEN permettent les échanges d'informations.

Le grand nombre d'écoles et l'étendue du territoire posent le problème de la dispersion des aides et, en corollaire, de leur efficacité. Des secteurs prioritaires d'intervention ont été définis à partir des indicateurs du tableau de bord, des analyses de différents acteurs, des moyens matériels et humains dont dispose la circonscription. Les secteurs d'intervention peuvent donc être modifiés en fonction des nouvelles données locales. Néanmoins toutes les écoles peuvent bénéficier de l'accompagnement des maîtres spécialisés.

A la rentrée de septembre 2019, le RASED est composé de deux psychologues scolaires, de trois maîtres E chargés des aides à dominante pédagogique et d'un maître G chargé des aides à dominante rééducative.

Bien que n'étant pas à proprement parler intégrés au RASED, les enseignants spécialisés exerçant en Uliis Ecole et l'enseignant référent handicap (ERH) sont des partenaires privilégiés du Réseau. L'ERH participe aux réunions du Réseau.

2. Les missions du RASED

Les personnels du Rased apportent l'appui de leurs compétences aux équipes pédagogiques des écoles. Ils les aident à analyser les situations, à reconnaître et prendre en compte les besoins des élèves et à construire des réponses adaptées.

Ils contribuent aussi au suivi des projets personnalisés de scolarisation (PPS), ainsi qu'à l'élaboration et à la mise en œuvre des PAP (plan d'accompagnement personnalisé) en lien avec le médecin scolaire.

Les aides spécialisées visent à prévenir et remédier aux difficultés scolaires qui résistent aux aides que les enseignants apportent à leurs élèves en classe.

Les missions de chacun des enseignants personnels spécialisés ont été clairement redéfinies en 2014, tout en réaffirmant leur appartenance aux équipes pédagogiques. Le pilotage et l'organisation des aides en fonction des besoins repérés dans les écoles y sont précisés.

Les aides spécialisées peuvent intervenir à tout moment de la scolarité à l'école primaire en fonction des priorités fixées par l'IEN. Selon les besoins de l'élève, elles peuvent prendre différentes formes. Elles ont lieu pendant les heures de classe.

Les aides spécialisées à dominante pédagogique

Ces aides concernent les élèves qui ont des difficultés pour comprendre et apprendre dans le cadre des activités scolaires.

Elles ont pour objectifs de prévenir, d'accompagner l'analyse des difficultés, et d'aider les élèves à prendre conscience et à maîtriser des attitudes et des méthodes de travail. Elles conduisent à la réussite et au progrès dans l'appropriation des savoirs et des compétences.

Les aides spécialisées à dominante rééducative

Ces aides concernent les élèves pour lesquels il faut faire évoluer le rapport aux exigences de l'école, instaurer ou restaurer l'investissement dans les activités scolaires.

Le suivi psychologique

À partir de l'analyse de la situation particulière d'un enfant, en liaison étroite avec la famille et les enseignants, le psychologue recherche des solutions adaptées au sein de l'école ou à l'extérieur.

L'intervention des membres du RASED ne se substitue pas aux aides à apporter au sein de la classe.

Texte de référence : circulaire n° 2014-107 du 18 août 2014

II. QU'ENTENDRE PAR RESEAU DE CIRCONSCRIPTION

1. Constats

Le réseau de la circonscription de Wissembourg est constitué d'antennes, ayant chacune un secteur donné. Toutefois un réseau est par définition flexible et adaptable au regard des situations rencontrées et du nombre de personnel. Pour le présent projet, les secteurs d'interventions privilégiées sont les suivants :

- Monsieur Heinrich - Maître G : aide rééducative sur l'ensemble de la circonscription
- Monsieur Dodin - Psychologue : secteur des collèges de Soultz et de Seltz
- Madame Haushalter - Psychologue : secteur des collèges de Wissembourg et Lauterbourg
- Monsieur Daubard - Maître E : secteur du collège de Soultz
- Madame Troadec - Maître E : secteur de collège de Seltz
- Madame Ehrstein - Maître E : secteur de collège de Wissembourg

Le secteur du collège de Lauterbourg est partagé entre Mesdames Ehrstein et Troadec.

2. Ce qu'on entend par aide spécialisée

« Les aides spécialisées peuvent intervenir à tout moment de la scolarité à l'école primaire, en appui et en accompagnement de l'action des enseignants des classes. Elles ont pour objet de prévenir et remédier aux difficultés scolaires persistantes qui résistent aux aides apportées par les enseignants des classes. »

L'aide spécialisée intervient dès lors que toutes les perspectives pédagogiques internes à la classe et à portée des enseignants, y compris des actions de décloisonnement, d'ateliers collectifs sur plusieurs classes ou tout autre dispositif, ont été proposées aux élèves. Il convient alors d'affiner l'analyse des dites difficultés à apprendre et à comprendre, voire à être élève et de proposer des modalités d'accompagnement différentes.

Aucun suivi du RASED ne saurait donc être mise en œuvre en amont d'une réflexion au sein du conseil des maitres pour accompagner un élève.

C'est le recours aux aides spécialisées qui visent, en passant le relais, en recherchant d'autres ressources humaines, en croisant les regards, **à partir d'un écrit de l'enseignant**, à communiquer autour des difficultés rencontrées et à rechercher des appuis externes à la classe.

L'aide spécialisée doit faire l'objet d'une information mutuelle et continue entre les enseignants des classes ordinaires et ceux spécialisés des réseaux d'aide. Elle ne doit pas viser à "décharger" l'enseignant ni à marginaliser l'élève.

« Le projet d'aide spécialisée envisagé pour un élève donne lieu à un document écrit qui permet de faire apparaître et partager la cohérence entre cette aide spécifique et l'aide apportée par le maître de la classe ou les maîtres du cycle dans le cadre d'autres dispositifs pédagogiques. Le document précise les objectifs visés, la démarche envisagée, une estimation de la durée de l'action et les modalités d'évaluation de sa mise en œuvre. Les parents sont systématiquement mobilisés autour du projet d'aide de leur enfant ».

Ainsi, l'aide se construit sur des objectifs identifiés qui font l'objet d'une évaluation. La fin de l'aide s'effectue sur un bilan partagé entre le maître de la classe et les membres du RASED. En sont informés tous les partenaires, à commencer par l'élève lui-même.

III LES MODALITES DE MISE EN OEUVRE

1. Les outils communs de fonctionnement

a. La demande d'intervention du RASED

Elle doit mentionner la nature précise des réussites et des difficultés rencontrées, mais aussi la manière dont elles se manifestent. Le modèle de demande est annexé au présent projet. Elle sera transmise aux enseignants spécialisés :

Secteur Seltz- Soultz : rased.seltz.soultz@gmail.com

Secteur Wissembourg – Lauterbourg : rasedwbg@neuf.fr

b. Les projets d'aide

Après réception des demandes et analyse de celles-ci par les membres du Réseau, une réponse est adressée à l'école demandeuse en tenant compte des priorités définies ci-après.

Si nécessaire, le projet d'aide peut ensuite se mettre en place. De manière générale, il se déroule sur un certain nombre de séances. Il est important que les enseignants des classes ordinaires intègrent l'idée que le processus de transfert nécessite du temps et se déroule progressivement. Ainsi, l'aide doit s'arrêter, même si toutes les difficultés de l'élève ne sont pas résolues par la prise en charge spécialisée. De nombreux aspects inconscients vont émerger dès lors que l'aide se termine, responsabilisant davantage l'élève dans la suite de sa progression. Riche des apports dont il a pu bénéficier durant la prise en charge, l'élève doit être en mesure d'opérer tous les transferts nécessaires à ses apprentissages en autonomie. Et si une aide doit continuer à être apportée, ce sera sur la base d'une nouvelle demande de l'enseignant et à partir d'un nouveau projet pour l'élève.

2. Les priorités et modalités de fonctionnement

a. Les six grands principes à respecter

- 1. Le maître de la classe est le premier artisan du repérage et du traitement de la difficulté scolaire.**
- 2. Le recours au RASED est précédé de l'analyse des difficultés par le maître, qui doit faire appel à d'autres regards (les membres de l'équipe pédagogique, le conseiller pédagogique). Il recherche des réponses spécifiques dans la classe, dans le cycle, au sein de l'école. L'élaboration d'un PPRE est le préalable à toute demande.**
- 3. Le RASED est associé à toute démarche de prévention initiée par l'équipe des maîtres et inscrite dans le volet "aide aux élèves en difficulté" du projet d'école.**
- 4. L'aide spécialisée repose sur un projet élaboré en concertation entre les maîtres. Ce projet définit des objectifs précis, la nature de l'aide et les modalités d'intervention, les stratégies et les moyens d'évaluation, tout comme une durée indicative.**
- 5. A l'issue de l'aide spécialisée, une évaluation des objectifs et des actions sera effectuée. Elle sera différée, réalisée par le maître de la classe, suite à un temps de latence qui devrait favoriser l'appropriation par l'élève des actions menées.**
- 6. Les membres du RASED sont systématiquement invités aux réunions de liaisons GS/CP et aux conseils des maîtres traitant de la difficulté scolaire.**

b. Les priorités et modalités de fonctionnement

L'action du RASED doit viser les objectifs suivants, en partenariat avec la communauté éducative :

- renforcer la relation famille-école, suite à un travail préalable réalisé entre l'équipe enseignante et les parents de l'élève ;
- permettre à chaque élève de trouver les aides dont il a besoin ;
- faire accepter différents types d'aides complémentaires et que celles-ci fassent l'objet d'un suivi régulier ;
- améliorer l'ajustement des conduites de l'élève et restaurer son appétence scolaire ;
- augmenter les progrès et la réussite des élèves.

Les priorités restent la prévention des difficultés scolaires, notamment en dernière année d'école maternelle, et le traitement de celles-ci, principalement au cycle 2 (CP et CE1).

Les domaines privilégiés concernent l'apprentissage de la lecture, de l'écriture, du calcul-numération et le respect d'autrui. Dans certaines situations très particulières, le RASED peut proposer son aide au cycle 3. Dans ce dernier cas, c'est la modalité d'accompagnement des enseignants qui sera ciblée.

Dans le cadre du travail réalisé par l'enseignant(e) spécialisé(e), il apparaît important de noter la nécessité, parfois, d'adapter l'emploi du temps de la classe afin que les enfants ne manquent pas des activités « valorisantes et motivantes » pour lui (sport, arts visuels, éducation musicale, etc), ni de nouveaux ensei-

c. L'évaluation

- *Les effets des actions de prévention et de remédiation pédagogiques sur les résultats scolaires des élèves sont évalués chaque année dans le cadre d'un conseil de cycles.*

Les directeurs, en concertation avec les membres du RASED, portent à l'ordre du jour d'un conseil de cycles de fin d'année scolaire ou de début de l'année scolaire suivante, un point sur **l'évaluation du traitement des situations particulières d'élèves**. Ces conseils de cycles réunissent l'ensemble des enseignants. La présentation des données quantitatives et qualitatives permet d'engager la réflexion sur les conditions de mise en œuvre des actions d'aides aux élèves en difficulté, telles qu'elles sont définies dans le projet d'école et de prévoir d'éventuelles régulations. Le calendrier de travail est établi en concertation.

- *Les effets des actions menées sont évalués au sein du RASED*

Une analyse semestrielle du fonctionnement du RASED sera réalisée à partir des bilans quantitatifs et qualitatifs présentés par chacun des membres, au cours de deux réunions annuelles qui auront lieu avec l'IEN de la circonscription. Ces deux réunions s'inscriront dans le cadre des réunions mensuelles des membres du RASED avec l'IEN.

Rappel des rôles respectifs au sein du réseau de circonscription

L'ENSEIGNANT	<ul style="list-style-type: none">○ repère la difficulté,○ en fait l'analyse, en concertation avec l'équipe pédagogique,○ apporte une 1ère réponse selon une pédagogie différenciée avec ou sans aide (conseiller pédagogique, membre du RASED),○ participe au diagnostic dans le cadre du conseil de cycles et sollicite l'appui de la famille avec la mise en place d'un PPRE et appui éventuel du RASED,○ participe à la mise en cohérence de son action pédagogique et de l'aide spécialisée apportée à l'élève,○ porte une attention particulière à l'évolution de l'élève après la fin de l'accompagnement spécialisé.
LE DIRECTEUR D'ECOLE	<ul style="list-style-type: none">○ veille à l'existence d'un volet "aide aux élèves en difficultés" dans le projet d'école et en assure le suivi en organisant les conseils de cycle et en présidant les équipes éducatives consacrées aux élèves en difficultés,○ assure la liaison entre les enseignants, les membres du RASED, les conseillers pédagogiques en veillant à leur participation à la vie de l'école,○ est associé à l'élaboration du projet d'aide,○ assure un suivi des élèves identifiés tout au long de leur scolarité en rassemblant toutes les informations utiles concernant leur parcours scolaire et les aides apportées,○ inscrit une fois par trimestre la question des élèves en difficulté à l'ordre du jour du conseil des maitres.
LE CONSEILLER PEDAGOGIQUE	<ul style="list-style-type: none">○ aide les équipes d'écoles à élaborer le volet spécifique "aide aux élèves en difficulté du projet d'école",○ aide les enseignants à adapter les outils et démarches pédagogiques pour répondre aux difficultés des élèves,○ aide les enseignants à élaborer un projet pédagogique individualisé au sein de la classe pour les élèves en difficulté,○ aide les enseignants à élaborer des outils pour évaluer la pertinence des réponses apportées.

<p>LE MAITRE E Chargé des aides à dominante pédagogique</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ apporte une aide aux élèves qui ont des difficultés avérées à comprendre et à apprendre dans le cadre des activités scolaires, ○ prévient et repère, grâce à une analyse partagée avec l'enseignant de la classe ou l'équipe pédagogique du cycle, les difficultés d'apprentissage de ces élèves, et apporte une remédiation pédagogique dans le cadre d'un projet d'aide spécialisée, ○ dans le cadre de ces projets, accompagne les élèves en grande difficulté vers la prise de conscience, la maîtrise des attitudes, des méthodes de travail qui conduisent à la réussite et à la progression dans les savoirs et les compétences, en visant toujours un transfert de cette dynamique d'apprentissage vers la classe, ○ inscrit cette aide dans les objectifs et les horaires de l'école primaire. <p>Il s'agit d'actions de prévention ou de remédiation pédagogique et non de soutien scolaire reprenant les contenus des séances de la classe.</p> <p><u>Modes d'intervention :</u> → il peut réaliser des observations en classe, au gymnase, dans la cour, en sortie scolaire, etc. → il peut proposer un travail individuel ou en petit groupe adapté au besoin de chaque élève, dans un local spécifique. Pour asseoir l'efficacité de l'aide, une fréquence hebdomadaire de deux séances minimum est préconisée. → il peut proposer une co-intervention au sein de la classe.</p>
<p>LE MAITRE G Chargé des aides à dominante rééducative</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ apporte une aide aux élèves dont l'analyse de la situation montre qu'il faut faire évoluer leurs rapports aux exigences de l'école, instaurer ou restaurer l'investissement dans les activités scolaires, ○ prévient et repère, grâce à une analyse partagée avec l'enseignant de la classe ou l'équipe pédagogique du cycle, les difficultés de comportement de ces élèves, ○ met en œuvre des actions, dans le cadre d'un projet d'aide spécialisée, pour faire évoluer les situations, ○ recherche et participe à la mise en œuvre de démarches pédagogiques et éducatives adaptées aux difficultés ou aux troubles qui peuvent affecter les apprentissages ou le comportement de ces enfants. <p><u>Modes d'intervention :</u> → il propose à l'enfant des situations d'échange, de jeux etc. qui, grâce à une relation privilégiée et un cadre précis, constant, contenant, vont lui permettre d'exprimer et de travailler ses difficultés. → il travaille essentiellement sur la relation à l'école, relation au savoir, relation à l'autre, pair ou adulte, relation aux objets. → il accompagne l'enfant dans sa reconstruction du sens perdu des apprentissages en restaurant ou instaurant son désir d'apprendre.</p>

LE PSYCHOLOGUE SCOLAIRE	<p>Sa pratique s'appuie sur sa capacité d'écoute (dans le respect du code de déontologie et de la confidentialité) et d'analyse des situations.</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ aide à l'analyse de la situation particulière d'un enfant en liaison étroite avec la famille et les enseignants, ○ réalise des observations, des bilans et des suivis psychologiques, analyse et interprète les données recueillies, ○ mène des entretiens avec l'enfant, les enseignants et avec les parents pour mieux comprendre la situation d'un élève, comprendre ce qui fait obstacle à l'appropriation des apprentissages et rechercher conjointement l'ajustement des conduites pédagogiques et éducatives, ○ lorsque cela paraît souhaitable, le psychologue scolaire peut conseiller à la famille la consultation d'un service ou d'un spécialiste extérieur à l'école et contribuer, avec l'accord de celle-ci, à la recherche d'une réponse adaptée. <p><u>Ses modes d'intervention</u> se traduisent par :</p> <p>→ un travail auprès des enfants : bilan psychologique, entretiens ponctuels ou suivis...</p> <p>→ un travail auprès des familles. L'adhésion des familles est indispensable à tout projet d'aide.</p> <p>→ un travail auprès des enseignants : médiation enseignant/enfant, enseignant/famille, élaboration des aides avec les enseignants, participation aux projets d'accueil d'enfants ayant un handicap ou fortement perturbés, synthèse dans le cadre du travail du RASED...</p>
L'IEN	<ul style="list-style-type: none"> ○ coordonne l'action des membres du RASED, ○ fixe les priorités d'intervention, ○ réunit régulièrement les membres du RASED, ○ participe à l'analyse des situations problématiques, ○ veille à la mise en œuvre du projet du Réseau et au respect de celui-ci.